



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 7 avril 2023

**Rejet par le tribunal administratif du recours en référé-suspension
formé par la société Minatol pour le débit de boissons « Restaurant Le Carré »**

Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence a pris connaissance ce jour de **l'ordonnance rendue par le Tribunal administratif de Marseille rejetant le recours en référé-suspension formé par la société Minatol**. Ce dernier tendait à suspendre l'exécution de l'arrêté préfectoral du 14 février 2023 portant fermeture administrative temporaire d'une durée d'un mois du débit de boissons exploité par la société sous l enseigne Restaurant « Le Carré », situé sur la commune de Digne-les-Bains.

Le Tribunal administratif a estimé qu'« **en l'état de l'instruction, aucun des moyens invoqués par la société requérante n'est de nature à faire naître un doute sérieux quant à la légalité de l'arrêté attaqué** » et a rejeté le recours.

Dans son ordonnance, le Tribunal administratif a conclu qu'au regard du nombre d'infractions reprochées, la gravité des faits ne pouvait être contestée et que les troubles à l'ordre public constatés étaient en relation directe avec les conditions d'exploitation et la fréquentation de l'établissement.

**Service de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex